



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2009

Soixante-troisième session
Point 57, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 31 mars 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/63/L.60/Rev.1 et Add.1)]

63/267. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002 concernant la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et ses résolutions 58/233 du 23 décembre 2003, 59/254 du 23 décembre 2004, 60/222 du 23 décembre 2005, 61/229 du 22 décembre 2006 et 62/179 du 19 décembre 2007, intitulées « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international »,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005¹, qui prend notamment acte de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, et rappelant sa résolution 60/265 du 30 juin 2006,

Rappelant la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique, adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, le 22 septembre 2008²,

1. *Prend acte* du sixième rapport complet du Secrétaire général³;
2. *Réaffirme son engagement* en faveur de la pleine application de la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique², réaffirmé également dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement adoptée comme document final de la Conférence internationale de suivi sur le

¹ Voir résolution 60/1.

² Voir résolution 63/1.

³ A/63/206.

financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008⁴;

3. *Réaffirme son plein appui* à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁵;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport complet sur l'application de la présente résolution, à partir des renseignements que lui auront communiqués les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes au Nouveau Partenariat.

*78^e séance plénière
31 mars 2009*

⁴ Résolution 63/239, annexe.

⁵ A/57/304, annexe.